

Programme de développement de l'industrie de la canneberge Formulaire de demande de 2021-2022

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR		I prefer future correspondence in : <input type="checkbox"/> English <input type="checkbox"/> French Langue de correspondance préférée: <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		
Nom du demandeur – entreprise enregistrée ou personne		Nom de la personne-ressource (s'il ne s'agit pas du demandeur)		
Adresse (route ou rue)		Adresse électronique <input type="checkbox"/> Je préfère que les lettres me soient transmises par courriel		
Ville ou village		Province	Code postal	Comté
Téléphone (domicile/ travail)	Cellulaire	Télécopieur (domicile)	Télécopieur (travail)	
()	()	()	()	
<i>Destinataire du chèque (cochez une case)</i>		Secteur de production	Réservé au MAAPNB Numéro de client/dossier	
<input type="checkbox"/> Entreprise enregistrée <input type="checkbox"/> Client				
1. Titre du projet				
Titre du projet :				
2. Indiquez le montant de financement demandé :				
_____ \$				
*Remarque – l'approbation vaut pour l'exercice financier, soit du 1 ^{er} avril au 31 mars				
3. Êtes-vous membre en règle de Canneberges New Brunswick Cranberries?				
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Doit être membre en règle de Canneberges New Brunswick Cranberries (CNBC).				
4. Êtes-vous un nouvel exploitant				
Nouvel exploitant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Un nouvel exploitant est défini comme une personne qui été propriétaire d'une ferme durant cinq ans ou moins.				
5. Inspection du site avant la plantation				
Un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick (MAAPNB) devra inspecter le site avant la plantation des plants de canneberge en mottes ou boutures (Élément A) et après la rénovation du lit (Élément B). Veuillez appeler votre agent de projet au moins une semaine à l'avance pour planifier une inspection du site.				

6. Élément A - Aide pour établir des variétés de canneberge à meilleur rendement ou des variétés à meilleure commercialisation dans des lits rénovés.

Détails du projet - Information requise :

- Veuillez fournir une description des activités que vous effectuerez pour préparer les nouveaux lits ou les lits existants de canneberge. Veuillez fournir entre autres, un rapport d'analyse du sable (la profondeur de sable actuelle et la quantité de sable supplémentaire qui sera appliquée), ainsi que les changements ou l'amélioration de votre système d'irrigation et de drainage. Vous devez aussi indiquer la date de plantation prévue des plants de canneberge (en mottes ou boutures). Consultez la sélection des variétés à l'annexe 1 (des lignes directrices).
- La liste de toutes les variétés de canneberge plantées et les détails des coûts (tableaux 1 et 2).
- Une estimation, en dollars, de la façon dont le financement contribuera à la croissance et à la viabilité de votre exploitation : _____ \$. Indiquez (✓) les sources de valeur en particulier : une augmentation de la superficie ou de la productivité par acre (), la production de variétés de plus grande valeur (), l'accès à un nouveau marché () ou autre () _____.

Tableau 1 : Liste des variétés et densité des plants de canneberge en mottes ou en boutures destinés à la plantation.

Emplacement de l'exploitation et n° de lit	Variété	Nombre de plants de canneberge racinés qui seront achetés	Densité (plants de canneberge en mottes ou tonnes de boutures par acre)	Dimension de la superficie de plantation	
				largeur et longueur en pieds)	acres
<i>p. ex., 1200, route 105 Lit 16</i>	<i>Haines</i>	<i>52 000</i>	<i>43 560</i>	<i>150' x 347'</i>	<i>1,19</i>

Tableau 2 : Détail des coûts (la TVH ne donne droit à aucun remboursement)

Coûts admissibles Plants de canneberge racinés	Variété	Quantité de plants de canneberge	Coût total	
			\$US	\$CAN Taux de conversion*
Coût par plant de canneberge en motte (0,____ \$US) variété 1				
Redevances variété 1				
Coût par plant de canneberge en motte (0,____ \$US) variété 2				
Redevances variété 2				
Coût par tonne de bouture de canneberges (CAN <input type="checkbox"/> US <input type="checkbox"/> \$____) variété 3				
Redevances variété 3				
Frais d'expédition				
Frais de courtage				
Total				\$

* Taux de conversion en date de l'approbation.

- Si le taux de change réel payé par le demandeur est inférieur à celui en vigueur à la date d'approbation, le taux de change réel sera payé. Les frais de conversion facturés par la banque seront assumés.

La contribution maximale par acre est 9 000 \$CAN par année pour les canneberges en mottes et 4 000 \$CAN pour les boutures de canneberges.

Total général demandé du programme partenariat pour l'agriculture	_____ \$CAN
---	-------------

Les coûts relatifs aux plants de canneberge en motte ou vigne qui ont été engagés avant l'approbation ne donnent droit à aucune aide.

Fournissez un prix proposé par un fournisseur pour les plants de canneberge en mottes ou boutures et les autres dépenses admissibles.

7. Élément B – Aide pour rénover les lits existants.

Veillez inclure :

- Une description (ci-jointe) des mesures prises pour préparer les lits de canneberge.

Tableau 3 : Contribution du producteur (la TVH ne donne droit à aucun remboursement). Voir les critères d'admissibilité dans les lignes directrices.

Préparation du site	Coût total \$	Aide totale demandée (50 % du coût des éléments)
A. Coûts de rénovation des lits de canneberges.		
Destruction/enlèvement des plants existants		
Achat et application de sable _____ pouces (8 pouces minimum)		
Nivellement ou contournage des lits		
Autre		
B. Coût ayant trait à la plantation et à l'établissement des plants de canneberge. (Contribution du producteur seulement)		
Plantation des plants de canneberge racinés (main-d'œuvre, location de matériel, coûts de fonctionnement du matériel)		
Fertilisation des nouveaux plants de canneberge enracinés		
Irrigation pour établir les plants de canneberge enracinés (carburant, électricité, frais de main-d'œuvre)		
Contrôle des ravageurs		
Autre		
Contributions totales du producteur A + B	\$	
Financement demandé (6 000 \$ par acre maximum)		

Estimations des coûts pour calculer les coûts de fonctionnement de votre matériel (<http://laws.gnb.ca/fr/ShowPdf/cr/82-113.pdf>)

8. Élément C : Aide visant l'adoption de nouvelles technologies ou l'achat d'équipement spécialisé pour améliorer les méthodes de production du canneberge au Nouveau-Brunswick.

Veillez inclure :

- Une description écrite (pièce jointe) montrant de quelle façon l'équipement spécialisé ou la technologie innovatrice vous permettra d'accroître la productivité ou l'efficacité de votre production du canneberges.
- Une description complète des éléments admissibles et des coûts détaillés au titre de l'élément C.
- Une estimation, en dollars, de la valeur ou du revenu qu'apporteront potentiellement les nouvelles technologies viticoles ou l'équipement de production canneberge spécialisé à la croissance ou à la viabilité de votre exploitation agricole : \$. Indiquez (✓) de quels secteurs proviendra ce montant : qualité accrue (), volume accru de raisins (), réduction des pertes (), réduction des coûts de la main-d'œuvre () autre () _____.

Éléments admissibles et coûts détaillés au titre de l'élément C (la TVH n'est pas admissible au remboursement)

Les coûts engagés avant l'approbation du projet ne sont pas éligibles à l'élément C.

Éléments admissibles	Information	Quantité	Coût de l'élément \$	Coût total \$	Aide totale demandée (50 % du coût des éléments)
Les devis « estimés » ou les factures doivent être joints, selon le cas					
Bacs de récolte					
Technologie de surveillance					
Équipements innovants à petite échelle					
Autres technologies spécialisées innovatrices					
Total					

La contribution maximale totale par requérant au titre de l'élément C est de 10 000 \$.

9. Autre

Les demandes doivent nous parvenir au plus tard **le 21 juin pour Élément A, le 30 août pour Élément B et le 21 janvier 2022 pour Élément C.**

La priorité sera donnée aux éléments de l'élément A - Aide avec l'établissement des variétés de canneberge à meilleur rendement ou l'amélioration de la commercialisation

La contribution maximale dans le cadre du programme de développement de l'industrie de la canneberge sera 30 000 dollars par an et par candidat.

Les projets seront examinés selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des fonds.

La demande de remboursement doit être présentée au plus tard le **31 janvier 2022.**

DÉCLARATION ET SIGNATURES VEUILLEZ indiquer que vous d'êtes d'accord avec les énoncés suivants en plaçant un X dans la case.

Je soussigné(e) déclare/Nous soussigné(e)s déclarons que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais et exacts en tous points.

Je comprends/Nous comprenons que les renseignements fournis sur ce formulaire sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels du Canada*, de la *Loi sur l'accès à l'information (Canada)* et de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* du Nouveau-Brunswick.

Je comprends/Nous comprenons aussi que le défaut de remplir toutes les conditions de la demande peut retarder le traitement de celle-ci ou annuler mon/notre admissibilité à une aide financière au titre du programme.

Je comprends/Nous comprenons que je serai/nous serons responsable(s) de vérifier le bien-fondé technique et structurel du projet ainsi que les exigences juridiques connexes.

J'accepte/Nous acceptons de respecter toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent.

NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE	SIGNATURE	DATE
POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE : BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	ENVOYEZ PAR LA POSTE LA DEMANDE ORIGINALE SIGNÉE AU : BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK OU À ADMINISTRATRICE DU PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE, PROGRAMMES FINANCIERS DESTINÉS À L'INDUSTRIE, À L'ADRESSE SUIVANTE : C. P. 6000, FREDERICTON (N.-B.) E3B 5H1 (courriel : CAP.ADMIN@gnb.ca)	
À usage interne seulement		
Agent de développement du MAAP	Agent de projet recommandé	

SIGNEZ LA PRÉSENTE DEMANDE ET CONSERVEZ-EN UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS.